



Commission Centrale des Compétitions Départementales

Procès-Verbal n°39
Réunion du 5 juin 2025

Animateur : M. SABANI (CD)

Présent(e)s : Mmes GERALDO (CD) - BENOIST LUCY (CD)
MM. LE LOUET (CD) – RAVINESAN (CFE) – BORDET (CD)

Excusée : Mme LOMON

Assistent : Mmes LE MOEL – SAID SOILIH (alternance) - M. FOFANA

Le district vous rappelle que l'ensemble des documents utiles au bon fonctionnement des clubs est disponible sur le [Guide du club](#).



[Retour sur le site officiel du District des Hauts-de-Seine de Football](#)

**GUIDE
DU
CLUB**

Recherche

**GUIDE
du
CLUB**

Bienvenue sur le Guide du Club

Cliquez sur les différents items



**Vous trouverez ci-dessous le NOUVEAU barème « Annexe 2 »
de l'Annexe Financière du District saison 2024/2025 validée par le Comité Directeur le 03/07/2024**

LIBELLE	MONTANT en Euros
AUTORISATIONS - ENGAGEMENTS	
● Homologation obligatoire d'un tournoi (Libre - Futsal)	Gratuit
● Caution pour les nouveaux clubs affiliés FFF	200,00 €
Engagements	
Engagement Football Educatif :	
● Foot à 5 : (U6 - U9)	/
● Foot à 8 : (U10 - U13)	11,00 €
Engagement Libre - Futsal :	
● Engagement Coupes	16,00 €
● Engagement Critérium Futsal (Plateaux) U6/U7-U8/U9-U10/U11 et Loisir	/
● Engagement Championnat Futsal U13 - U15 - U17 - Féminine	11,00 €
● Engagement Coupe et Critérium Football Loisirs à 8	/
● Frais de publications (communication externe, communication réseaux sociaux, newsletter...)	60,00 €
● Annulation de l'engagement après parution des calendriers	100,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES	
Clubs débiteurs	
● 1 ^{er} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours avant la date butoir	/
● 2 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé après la date butoir	15,00 €
● 3 ^{ème} Relance par mail pour compte club non soldé 10 jours après la date butoir	35,00 €
Modification de match	
● Demande de Modification (jour, horaire) jusqu'au MERCREDI soir (précédant la rencontre du week-end à venir)	/
● Demande de Modification (jour, horaire) le JEUDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	50,00 €
● Demande de Modification (jour, horaire) le VENDREDI (précédant la rencontre du week-end à venir)	100,00 €
● Absence de réponse suite à la demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150,00 €
Feuilles de match (pour toutes les compétitions utilisant la F.M.I.)	
● Retard de transmission de FMI (voir Annexe 13)	10,00 €
● Feuille de match papier (retard, irrégulière, absence ou mauvais numéro de match etc.) après mardi 12h00	10,00 €
● 1* demande pour non-réception feuille de match sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 1er vendredi 12h suivant le match)	/
● Non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 1 ^{er} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 €
● Clôture du dossier pour non-réception feuille de match (FMI ou papier) après la 2ème demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions (le 3ème vendredi 12h suivant le match)	30,00 €
● Amende pour absence feuille (pour Critériums U10,U11, U12, U13)	
● Application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 pour tous les autres compétitions .	
● Etablissement feuille de match de complaisance	300,00 €
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) 1^{er} rencontre	voir forfait
● Nombre minimum de joueurs (Match Arrêté) à partir de la 2^{ème} rencontre	voir forfait
Licences / Qualification	
● Justificatif de Licence non présenté (par licence)	10,00 €
● Fraude sur identité (par joueur)	300,00 €
● Substitution de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match	200,00 €
● Non remplacement du nom de joueur et/ou d'officiel inscrit sur la feuille de match en cas de changement en	50,00 €
● Licencié suspendu inscrit sur la feuille de match homologuée ou non	100,00 €
● Joueur licencié(e) non qualifié participant à une rencontre	50,00 €
● Licencié(e) "Volontaire" inscrit(e) sur une feuille de match	100,00 €
● Personne non-licenciée inscrite sur la feuille de match	200,00 €
● Absence ou (et) refus de vérification/contrôle des licences	100,00 €
● Non application d'une décision de commission (article 2.C code disciplinaire)	100,00 €
● Absence physique dirigeant ou éducateur (inscrit ou non inscrit sur la feuille de match).	50,00 €
● Absence de l'annotation "dirigeant responsable DR" sur la feuille de match dans les rencontres avec joueurs	10,00 €

Terrains	
● Suspension de terrain (gymnase) avec sursis (par match)	40,00 €
Suspension de terrain (gymnase) ferme	
● 1 ou 2 matchs	85,00 €
● 3 matchs ou +	170,00 €
● 6 mois ou +	320,00 €
● Abandon de terrain	100,00 €
FRAIS DE DOSSIER ET DE PROCÉDURE	
● Réclamations, réserves (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Evocations (cas de dossiers rejetés)	43,50 €
● Réclamations, réserves, évocation fondée, club fautif	43,50 €
● Appels réglementaires	64,00 €
● Appels disciplinaire	125,00 €
Présence club	
● Absence aux réunions ou cérémonies organisées par le district après inscription (non remise de dotations ou	50,00 €
● Absence aux manifestations organisées par le district après inscription	150,00 €
● Différentiel d'effectifs allant au dela de 25 % par rapport aux effectifs prévus	50,00 €
● Absence sans justificatif à une réunion obligatoire (selon règlement des compétitions)	50,00 €
● Absence sans justificatif devant les commissions après convocation (par licencié ou club) par courrier/courriel	50,00 €
● Absence non excusée du club sollicitant la médiation	100,00 €
● Absence à l'AG du District (par voix)	15,00 €
● Refus de participer à une cérémonie de remise de récompenses en Coupe, Challenges ou Trophées	50,00 €
Forfaits	
● Après publication du calendrier et avant début de compétition	150,00 €
● Forfait avisé, avant jeudi 23h59 (précédant la renc. du we à venir)	/
● 1 ^{er} Forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	30,00 €
● 2 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	70,00 €
● 3 ^{ème} forfait avisé hors délais (entre vendredi 00h01 et 16h00) ou non avisé (précédant la renc. du we à venir)	100,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint (8 en foot à 11, 3 en futsal) constaté sur le terrain, article 23 du	50,00 €
● Nombre minimum de joueurs non atteint en cours de partie , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	30,00 €
● Récidive nombre minimum de joueurs non atteint , article 23.1.1 du R.S.G. du 92	100,00 €
● Forfait général	200,00 €
● forfait sur les 3 dernières journées (avisé ou non)	TRIPLÉ
Forfait coupes	
Toutes les coupes (y compris Entreprises, Féminines et Futsal)	
● Phase Elimatoire	25,00 €
● 1/8 de Finale	40,00 €
● 1/4 et 1/2 Finales	120,00 €
● Finale	300,00 €
DISCIPLINES	
Ouverture du dossier disciplinaire	
● Par exclusion suite à deux avertissements pendant la rencontre	30,00 €
● Par exclusion directe pendant la rencontre et incidents avant, pendant et après la rencontre	50,00 €
● Par avertissement	10,00 €
● Jets de projectiles sur le terrain sur officiels ou joueurs (base départ)	300,00 €
● Fumigènes (base départ)	500,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi ou le jeudi 12h00 suivant	30,00 €

AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES FOOTBALL ÉDUCATIF (futsal inclus)	
● Demande de Modification (jour, horaire)	voir Modification de match
● Forfait (plateaux et futsal inclus)	voir Forfait dans "Frais de dossier et procédure"
● 1* demande pour non-envoi fiche défi Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche défi Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● 1* demande pour non-envoi fiche challenge Foot éducatif sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	/
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 1 ^{ère} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	30,00 € au club recevant
● Non-envoi de la fiche challenge Foot éducatif après la 2 ^{ème} demande sur le Procès Verbal de la Commission des Compétitions	60,00 € au club recevant
● Joueur non licencié	100,00 €
● Non retour de la feuille d'engagement	8,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES ARBITRES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure avant le coup d'envoi)	15,00 €
Absence non justifiée aux matchs	40,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions par courriel 24h avant	30,00 €
Absence de rapports	5,00 €
● Le rapport n'est pas arrivé à 12h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant	10,00 €
AMENDES - PÉNALITÉS FINANCIÈRES DELEGUES OFFICIELS	
Retard non justifié à l'arrivée au stade (moins d'1 heure et 15 min avant le coup d'envoi)	5,00 €
Absence non justifiée aux matchs	15,00 €
Absence non justifiée aux convocations devant les commissions	15,00 €
Absence de rapports	
● Le rapport n'est pas arrivé à 18h00 le mardi suivant la rencontre, amende financière par rapport de :	5,00 €
● Non envoi du rapport réclamé par la commission avant le mardi 12h00 suivant (ou jeudi 12h pour S&R)	10,00 €
INDEMNITÉS	
1. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres, arbitres-assistants et arbitres de club désignés officiellement, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	31,50 €
● Pour les matchs de U16	26,50 €
● Pour les matchs de U14	21,50 €
2. Arbitres officiant en Futsal :	
● Indemnités de déplacement quel que soit le kilométrage	48,50 €
● À ces frais de déplacement s'ajoute une indemnité pour les frais d'équipement et de documentation par	16,50 €
3. Barème de remboursement des frais de déplacement et d'équipement des arbitres officiant la première saison après leurs examens et opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	48,50 €
● Plus indemnité kilométrique, à partir du 51 ^{ème} km, de :	0,95 €
La distance kilométrique est calculée sur le trajet simple aller le plus court (la référence est le site internet via Michelin)	
À ces frais de déplacement s'ajoutent pour les arbitres et arbitres-assistants une indemnité pour les frais d'équipement et de	
● Pour les matchs Seniors, Anciens, CDM, Féminines, U20, U18	16,50 €
● Pour les matchs de U16 - U14	16,50 €
4. Barème de remboursement des frais de déplacement des délégués et contrôleurs, opérant pour le compte du District :	
● Officiel habitant la ville ou se déplaçant dans un rayon de 50km:	49,00 €
5. Barème de remboursement des frais de déplacement des représentants de la C.D.T.I.S procédant aux contrôles aux fins d'homologation :	
À la charge de l'utilisateur ou du propriétaire	
● Contrôle des terrains	50,00 €
● Contrôle de l'éclairage terrain	95,00 €
● Contrôle du gymnase	40,00 €
● Contrôle de l'éclairage gymnase	70,00 €

Un tableau reprenant toutes vos modifications tant au niveau des nouvelles équipes engagées que celui des désengagements, que des changements de terrain et/ou d'horaire sera publié chaque fois que nécessaire ; publié ci-après.

N°dossier	Date mail	N° club	Club	Demande	Retour de la CCCD
SEMAINES du 23/05/2025 au 05/06/2025					
Dossier N°623	26/05/2025		3CD	Retour du service comptabilité, concernant le rejet de prélèvement du club de l'AS MBOA des frais d'arbitrage.	Suite au retour du service comptabilité, la 3CD sanctionne d'une amende de 50€, plus le remboursement des frais administratifs au club de l'AS MBOA, selon l'annexe 15 du R.S.G.
Dossier N°624	26/05/2025		3CD	Retour du service comptabilité, concernant le rejet de prélèvement du club de PARIS ANTILLES FOOT des frais d'arbitrage.	Suite au retour du service comptabilité, la 3CD sanctionne d'une amende de 50€, plus le remboursement des frais administratifs au club de PARIS ANTILLES FOOT, selon l'annexe 15 du R.S.G.
Dossier N°625 FOOT EDUCATIF	27/05/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de RACING CLUB FRANCE 4 U10 Poule A du 24/05/2025 - n°29735943 BOULOGNE BIL. AC 8 /RACING CLUB FRANCE 4	1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule A de RACING CLUB FRANCE 4 dans les 3 dernières journées Amende 30€ x 3 = 90 € (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°626 FOOT EDUCATIF	27/05/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de ACA 1 U10 Poule C du 24/05/2025 - n°29736497 VANVES STADE 1 /ACA 1	1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule C d' ACA 1 dans les 3 dernières journées Amende 30€ x 3 = 90 € (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°627 FOOT EDUCATIF	27/05/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de RACING CLUB FRANCE 1 U10 Poule C du 24/05/2025 - n°29736494 BOULOGNE BIL. AC 3 /RACING CLUB FRANCE 1	1er Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule C du RACING CLUB FRANCE 1 dans les 3 dernières journées Amende 30€ x 3 = 90 € (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°628 FOOT EDUCATIF	27/05/2025		3CD	Réception FMI, forfait non avisé de RACING CLUB FRANCE 1 U10 Poule D du 24/05/2025 - n°29736603 BOULOGNE BIL. AC 4 /RACING CLUB FRANCE 2	2ème Forfait non avisé de l'équipe U10 Poule D du RACING CLUB FRANCE 2 dans les 3 dernières journées Amende 70€ x 3 = 210 € (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°629 FOOT EDUCATIF	27/05/2025		3CD	Réception mail de MALAKOFF , nous informant de leur forfait avisé U13 Poule C du 31/05/2025 - n°29741601 NANTERRE ES 3 /MALAKOFF USM 1	1er Forfait avisé hors délais de l'équipe U13 Poule C de MALAKOFF USM 1 dans les 3 dernières journées Amende 30€ x 3 = 90 € (voir Annexe Financière n°2)

Dossier N°630 FOOT EDUCATIF	27/05/2025		3CD	Réception mail de BAGNEUX FUTSAL ACADEMY , nous informant du forfait non avisé D'ACADEMY PARIS CLICHY FUTSAL Plateau Futsal U6/U7 du 25/05/2025	1er Forfait non avisé au plateau U6/U7 D'ACADEMY PARIS CLICHY FUTSAL dans les 3 dernières journées Amende 30€ x 3 = 90 € (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°631 FOOT EDUCATIF	23/05/2025		3CD	Réception mail de GENNEVILLOISE , nous informant de leur forfait avisé hors délais U10 Poule A du 24/05/2025 - n°29735946 ISSY FC 6 / GENNEVILLOISE ES 1	2ème Forfait avisé hors délais de l'équipe U10 Poule A du GENNEVILLOISE ES 1 dans les 3 dernières journées Amende 70€ x 3 = 210 € (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°632 FOOT EDUCATIF	23/05/2025		3CD	Réception mail de CSM CLAMART FOOT 3 , nous informant de leur forfait avisé hors délais U12 Poule J du 24/05/2025 - n°29748738 CSM CLAMART FOOT 3/ MONTRouGE F.C. 92 3	2ème Forfait avisé hors délais de l'équipe U10 Poule A du CSM CLAMART FOOT 3 dans les 3 dernières journées Amende 70€ x 3 = 210 € (voir Annexe Financière n°2)
Dossier N°633	19/05/2025		3CD	Réception d'un mail de l'arbitre officiel, forfait non avisé ANTONY FOOT EVOLUTION U16 D5 POULE ACCESSION du 18/05/2025 - n°53081830 ANTONY FOOT EVOLUTION 3 / CHAVILLE FC 2	ANTONY FOOT EVOLUTION 3 : -1 Point (0 but) CHAVILLE FC 2 : 3 points (5 buts) 2eme Forfait non avisé de l'équipe ANTONY FOOT EVOLUTION 3 Amende de 70€ (voir Annexe Financière n°2) triplée, soit 210€, dans les 3 dernières journées + frais d'arbitrage à la charge de ANTONY FOOT EVOLUTION 3

Rappel extrait demande de modification de match

	Amende
Jusqu'au <u>mercredi soir</u> précédent la rencontre (jour, horaire)	0 €
Le <u>jeudi</u> précédent la rencontre (jour, horaire)	50 €
Le <u>vendredi</u> précédent la rencontre (jour, horaire)	100 €
Absence de réponse à une demande de modification (dans un délai de 48h avant la rencontre)	150 €

Sanctions financières suite aux demandes Footclubs

Compétition	N° de match	Rencontre	Date de la rencontre	Club demandeur	Date de demande	Date de réponse	Club sanctionné	Amende	Commentaires
ANCIENS D5	28260967	CSM CLAMART FOOT 3 / NEUILLY O. 3	18/05/2025	CSM CLAMART FOOT	15/05/2025	16/05/2025	CSM CLAMART FOOT	50€	DEMANDE LE JEUDI PRECEDENT LA RENCONTRE

II. FDM/FMI MANQUANTES

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
Futsal U13	Poule B	31/05/2025	29727666	1	Asnieres Futsal 92	1	Ass. Futsal Courbevo

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Date de match	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse
U14 D5	Poule Consolante A	17/05/2025	53097887	24	Asnieres Fc	24	Colombienne Foot Es
U15f À 8	Poule Unique	17/05/2025	29773130	1	Malakoff Usm	1	Chaville Fc
U18f À 8	Poule Unique	17/05/2025	29727389	1	Plessis Robinson Fc	1	Vanves Stade

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

II. FDM/FMI MANQUANTES FOOT EDUCATIF

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
Critérium U11	Poule D	29740967	3	Asnieres Fc	1	Fc Blr	24/05/2025
Critérium U11	Poule E	29741165	4	Asnieres Fc	2	Fc Blr	24/05/2025
Critérium U12							
Espoir	Poule C	29743058	22	Asnieres Fc	21	Vanves Stade	24/05/2025
Critérium U10	Poule B	29736363	27	Boulogne Bil. Ac	23	Racing Club France	24/05/2025
Critérium U12	Poule J	29748738	23	Csm Clamart Foot	23	Montrouge F.C. 92	24/05/2025
Critérium U11	Poule K	29742680	3	Chaville Fc	3	Malakoff Usm	24/05/2025
Critérium U10	Poule J	29739888	23	Clichy S/Seine U.S.	23	Colombienne Foot Es	24/05/2025
Critérium U10	Poule G	29739615	23	Fc Blr	23	Antony Foot Evolutio	24/05/2025
Critérium U12	Poule G	29745589	22	Fc Blr	24	Boulogne Bil. Ac	24/05/2025
Critérium U12	Poule B	29743592	23	Gennevilliers Csm	22	St Cloud Fc	24/05/2025
Critérium U12	Poule C	29743738	24	Gennevilliers Csm	23	St Cloud Fc	24/05/2025
Critérium U13							
Label	Poule A	29740696	1	Sevres F.C. 92	2	Bagneux Com	24/05/2025
Critérium U13	Poule E	29741990	2	Suresnes J.S.	1	Ville D'Avray Us	24/05/2025
Critérium U13	Poule F	29742081	3	Suresnes J.S.	2	Ville D'Avray Us	24/05/2025
Critérium U13	Poule B	29741239	1	Aca	3	Bagneux Com	31/05/2025
Critérium U13	Poule A	29741048	5	Racing Club France	5	Nanterre Es	31/05/2025

• DEUXIÈME DEMANDE

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Compétition	Poule	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
Critérium U11	Poule G	29741516	5	Issy Fc	5	Nanterre Es	17/05/2025
Critérium U11	Poule H	29741724	6	Issy Fc	6	Nanterre Es	17/05/2025
Critérium U13	Poule C	29741605	2	Levallois Sc	1	Montrouge F.C. 92	17/05/2025
Critérium U13	Poule D	29741813	3	Levallois Sc	2	Montrouge F.C. 92	17/05/2025
Critérium U12	Poule B	29743587	22	Voltaire Chat. M. Ss	23	Meudon A.S.	17/05/2025
Critérium U12	Poule F	29744500	23	Racing Club France	23	Clichy S/Seine U.S.	17/05/2025
Critérium U12	Poule G	29745584	24	Racing Club France	24	Clichy S/Seine U.S.	17/05/2025
Critérium U12	Poule H	29745689	25	Racing Club France	25	Clichy S/Seine U.S.	17/05/2025

• CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FMI OU FDM PAPIER

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Compétition	Poule	Numéro match	Equipe recevante	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Equipe visiteuse	Date de match
Critérium U11	Poule C	29740777	2	Sceaux Fc	2	Levallois Sc	10/05/2025
Critérium U12	Poule B	29743584	23	Gennevilliers Csm	22	Suresnes J.S.	10/05/2025
Critérium U12	Poule C	29743730	24	Gennevilliers Csm	23	Suresnes J.S.	10/05/2025
Critérium U13	Poule C	29741599	5	Issy Fc	2	Levallois Sc	10/05/2025
Critérium U13	Poule F	29742074	4	Issy Fc	3	Courbevoie Sports	10/05/2025
Critérium U11	Poule K	29742668	3	Antony Foot Evolutio	3	Fontenay Aux Roses	10/05/2025
Critérium U11	Poule J	29747895	2	Antony Foot Evolutio	2	Fontenay Aux Roses	10/05/2025

Article 44 - FEUILLES DE MATCHS

44.1 - Feuille de match informatisée : en cas de non-transmission ou toute autre cause, les pénalités financières ou sportives sont prévues dans l'annexe 13 - F.M.I. du Règlement Sportif Général du 92.

44.2 - En cas d'impossibilité de se servir de la tablette, une feuille de match papier doit être faite. En cas de non-envoi de cette feuille de match après deux réclamations de la commission compétente par l'intermédiaire de FOOTCLUBS ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe N°2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant les points et buts acquis au cours de la rencontre à condition que :

- Un rapport d'officiel du district désigné soit transmis au District,
- Ou qu'un mail des deux clubs officialisant le résultat de la rencontre soit transmis au District.

FICHES DEFI TECHNIQUE

• PREMIÈRE DEMANDE

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule C

24/05/2025 n°29743057 AS ARARAT ISSY 1 / FONTENAY AUX ROSES 1

24/05/2025 n°29743058 ASNIERES FC 2 / VANVES STADE 1

U13 Label Poule A

24/05/2025 n°29740696 SEVRES F.C. 92 1 / BAGNEUX COM 2

24/05/2025 n°29740698 BOULOGNE BIL. AC 2 / CSM CLAMART FOOT 1

U13 Label Poule B

24/05/2025 n°29740876 RACING CLUB FRANCE 2 / NANTERRE ES 2

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

U12 Espoir Poule A

17/05/2025 n°29742764 BAGNEUX COM 2 / BOULOGNE BIL. AC 2

U12 Espoir Poule B

17/05/2025 n°29742944 NANTERRE ES 2 / ST CLOUD FC 1

17/05/2025 n°29742945 CLICHY S/SEINE U.S. 2 / RACING CLUB FRANCE 2

U12 Espoir Poule C

17/05/2025 n°29743053 ANTONY FOOT EVOLUTIO 1 / VOLTAIRE CHAT. M. SS 1

17/05/2025 n°29743054 PLESSIS ROBINSON FC 1 / RUEIL MALMAISON FC 2

U13 Label Poule B

17/05/2025 n°29740870 SURESNES J.S. 1 / GARENNE COLOMBES AF 1

17/05/2025 n°29740872 NANTERRE ES 2 / ST CLOUD FC 1

17/05/2025 n°29740873 CLICHY S/SEINE U.S. 1 / RACING CLUB FRANCE 2

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE TECHNIQUE**

Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

U12 Espoir Poule A

10/05/2025 n°29742761 CHATILLONNAIS SCM 1 / SCEAUX FC 1

U12 Espoir Poule B

10/05/2025 n°29742941 SURESNES J.S. 1 / COURBEVOIE SPORTS 1

U13 Label Poule B

10/05/2025 n°29740869 SURESNES J.S. 1 / COURBEVOIE SPORTS 1

FICHES PLATEAUX

- **PREMIÈRE DEMANDE**

Sous peine d'amende au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U9

24/05/2025 VILLENEUVE LA GARENNE

24/05/2025 RACING CFF

24/05/2025 COLOMBES LSO

24/05/2025 CHATILLONNAIS SCM

24/05/2025 JEUNES D'ANTONY

24/05/2025 ST CLOUD

24/05/2025 JSC NANTERRE

- **DEUXIÈME DEMANDE**

Amende de 30€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 :

Plateau U6

17/05/2025 JSC NANTERRE

17/05/2025 NANTERRE ES

17/05/2025 ASNIERES FC

17/05/2025 VANVES STADE

Plateau Futsal U10/U11

17/05/2025 PUTEAUX FUTSAL

17/05/2025 CHATILLON AS FOOT EN SALLE

17/05/2025 GENNEVILLIERS SOCCER

- **CLOTURE DU DOSSIER POUR NON-RÉCEPTION FICHE PLATEAUX**

Amende de 60€ au club recevant selon l'annexe financière n°2 et application de l'article 44.2 du R.S.G. du 92 :

Plateau U8

10/05/2025 JSC NANTERRE

10/05/2025 VANVES STADE

10/05/2025 MALAKOFF USM

10/05/2025 ACBB

Plateau Futsal U8/U9

10/05/2025 NEUILLY FUTSAL

Sous/Commission F.M.I.

Procès-Verbal n° 25
Réunion du 05 Juin 2025

Animateur : M. G. DELORME

Présents : Mrs A. VIAUD – M. SOUKUP

P.V. adopté par voie électronique

I. Rappel des règles F.M.I.

=====

La commission se réunit **tous les mardis** en Visio ou par échange de mails, suivant une journée de championnat ou tour de coupe.

Les clubs doivent envoyer la feuille d'anomalies en cas de non- fonctionnement de la tablette.

La réponse aux demandes d'explications doit parvenir avant le mardi 12h (date préciser sur le PV).

RAPPEL -- RAPPEL

Le dirigeant ou l'éducateur responsable de l'équipe doit cocher sur la tablette la case : « **Dirigeant responsable** » sur la tablette le signe « DR » s'inscrit sur la ligne du dirigeant. **En cas d'absence, la feuille de match est signée du capitaine mineur dans le cas d'une équipe de jeunes.**

Toute personne inscrite sur la feuille de match informatisée doit être licencié, qu'il soit dirigeant sur le banc de touche, délégué aux arbitres ou arbitre assistant.

Tous les renseignements et aides à la Feuille de Match Informatisée se retrouve sur le site du DISTRICT 92 :

Rubrique « Guide des Clubs »

Page « Informatique Communication »,

Onglet « FMI »,

Page « documents utiles »

Rappel aux clubs :

Les préparations d'équipes se font du mardi au vendredi soir sur le site Web :

<https://fmi-core-compo.fff.fr>

et uniquement sur ce site

Sur le site, chaque club (recevant ou visiteur) doit préparer une liste pour son équipe même incomplète.

L'absence de préparation sur ce site est amendable

Le club recevant doit « obligatoirement » :

- Récupérer ces rencontres
- Chargés les données de son match

Du samedi matin au dimanche midi (suivant le jour et l'heure de la rencontre).

En évitant de préférence les heures de pointes (12h pour les rencontres de 13h ou 14h pour celles de 15h.

II. Amende pour absence de dirigeant responsable (notion « DR »

L'absence de la case « Dirigeant responsable » cochée, rend la feuille de match signée par un mineur en « jeunes » ce qui est amendable. Article 10.2.1 du R.S.G. du 92- annexen13.

COLOMBIENNE ES – U11 Poule F – n° 29741372

A.C. ASNIERES – U11 Poule B – n° 29740606

A.C. ASNIERES – U11 Poule C – n° 29740786

SEVRES FC 92 – U10 Poule O – n° 29740428

U S A CLICHY – U11 Poule H – n° 29741726

F.C. ISSY – U11 Poule H – n° 29741729

1^{er} avertissement

En application de l'annexe 13 du Règlement Sportif Général, avertissement au club fautif et demande d'explication à renvoyer avant le mardi 28/05/2025 à 12h au district.

Cas n° 3 – Absence de préparation d'équipe

FC SAINT CLOUD. – U12 Poule B – n° 29743592

FC SAINT CLOUD – U 12 Poule C – n° 29743738

US VILLE D'AVRAY – U 13 Poule E – n° 29741990

US VILLE D'AVRAY – U 13 Poule F – n° 29742081

COM BAGNEUX – U 13 Label Poule A – n° 29740696

COM BAGNEUX – U 13 Poule B – n° 29741239

RACING CLUB FRANCE – U 10 Poule B – n° 29736363

RACING CLUB FRANCE – U 13 Poule A – n° 29741048

ACADEMIE C. ASNIERES – U 10 Poule D – n° 29736606

ES NANTERRE – U 13 Poule A – n° 29741048

AS FONTENAY – U 10 Poule E – n° 29739438

AS FONTENAY – U 10 Poule F – n° 29739528

AS FONTENAY – U 10 Poule G – n° 29739618

ASNIERES FUTSAL – U 13 FUTSAL Poule B – n° 29727666

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission départementale d'appel du District des Hauts-de-Seine dans un délai de 7 jours pour les championnats ou 3 jours pour les coupes à compter du lendemain de la notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4 du règlement disciplinaire figurant à l'annexe du règlement Sportif Général du District des Hauts-de-Seine.